

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 1 juillet 2022

N°13/Centre socio-culturel

Adhésion à l'association Vacances Ouvertes

Le vendredi 1 juillet 2022, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 23 juin 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : M. Maurice MAQUIN

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Hervé ZILBER

Représentés : Mme Rosa MACEIRA par M. Jean-Louis MARSAC, M. Léon EDART par M. Daniel AUGUSTE, Mme Géraldine MEDDA par M. Cédric PLANCHETTE, Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Jean-Pierre IBORRA par M. Sori DEMBELE, M. Mohamed ANAJJAR par M. Hervé ZILBER, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE, M. Bankaly KABA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO

Absent excusé :

Absents : M. Gourta KECHIT, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

M. le Maire rappelle que les pôles jeunesse des centres socio-culturels assurent l'animation sociale et socio-culturelle auprès de jeunes via l'accompagnement d'un animateur référent. Dans les projets sociaux 2022-2026, l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'insertion sociale est une thématique forte présente pour chacun des équipements.

Il précise, que l'accès aux vacances est freiné pour certains jeunes du fait de difficultés financières auquel s'ajoutent parfois des freins sociaux et culturels : s'autoriser à partir en vacances quand on est en recherche d'emploi, sortir de son environnement quotidien, comment partir, avec qui partir... autant de questions qui appellent la mise en place d'un accompagnement au départ et la construction d'un véritable projet vacances.

Il rappelle que selon plusieurs études, le projet vacances est un outil d'insertion sociale pour les jeunes. Cet outil permet d'agir sur la confiance en soi, la diminution du sentiment d'échec, l'autonomie. Il permet aussi l'acquisition de compétences transférables dans le quotidien, telles que l'organisation, la construction d'un budget, la mobilité, le vivre-ensemble... et favorise ainsi l'inclusion sociale des jeunes.

Afin de mener à bien la mission d'insertion sociale des jeunes et répondre à la demande de jeunes accompagnés par les centres socio-culturels, il est proposé l'adhésion à l'association Vacances Ouvertes.

Via le dispositif parcours vacances porté par l'association et ouvert par celle-ci aux jeunes de 16 à 29 ans, il s'agit d'accompagner ces derniers vers l'autonomie grâce au projet vacances.

Celui-ci permet de bénéficier :

- De l'expertise de Vacances Ouvertes pour accompagner ;
- D'un soutien financier de 180 euros par Chèques-Vacances pour les jeunes, grâce à son partenariat avec l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances, ANCV ;
- D'un accès au réseau de porteur de ses projets, via la communauté de pratiques.

L'adhésion à l'association s'élève à 200 euros pour les organismes publics (une seule cotisation par personne morale et par année civile est nécessaire).

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association Vacances ouvertes.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention d'objectifs et de financement Prestation de service Centre social « Animation collective familles »,

VU l'avis favorable de la Commission Vie des quartiers - Participation des habitants - Maisons de quartier du 17 juin 2022,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 juin 2022,

AUTORISE M. le Maire à adhérer, au nom de la commune de Villiers-le-Bel, à l'association Vacances Ouvertes,

AUTORISE M. le Maire à verser la somme de 200 euros à l'association Vacances Ouvertes au titre de cette adhésion,

AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette adhésion et au dispositif parcours vacances.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC



Publication le : 12 JUIL. 2022
Transmission en Sous-préfecture le : 12 JUIL. 2022



PARCOURS VACANCES

2022

*Accompagner les jeunes vers
l'autonomie grâce au projet
vacances*

S'INSCRIRE EN LIGNE

- Parcours Vacances - P02
- Les attentes de Vacances Ouvertes - P03
- Construire son projet vacances, répondre à l'appel à projets - P04
- Vacances Ouvertes, c'est - P06
- Annexe 1 Bulletin d'adhésion - P07
- Annexe 2 Informations sur l'utilisation des données - P08
- Annexe 3 Fiche de collecte APV WEB - P11

VU et ANNEXE
à la délibération du Conseil Municipal
en date, du
01 JUIL. 2022
Le Maire de Villiers-le-Bel
**M. Le Maire
Jean-Louis MARSAC**



**VACANCES
OUVERTES**

En partenariat avec



WWW.VACANCES-OUVERTES.ASSO.FR

PARCOURS VACANCES

Accompagner les jeunes vers l'autonomie grâce au projet vacances

Parcours Vacances est un dispositif à destination des jeunes de 16 à 29 ans soutenu-es dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Parcours Vacances accompagne les jeunes vers l'autonomie grâce à la construction d'un projet vacances. Parcours Vacances permet de bénéficier :

- **De l'expertise de Vacances Ouvertes pour accompagner les professionnel·les** de façon personnalisée, tout au long de la construction du projet et au retour : temps de rencontre, appui dans la mise en place du dispositif via la communauté de pratiques (COP), mise à disposition d'outils méthodologiques
- **D'un soutien financier de 180 € Chèques-Vacances pour les jeunes**, grâce à son partenariat avec l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances, ANCV.
- **D'un accès au réseau de porteur·ses de projets**, via la communauté de pratiques.

LE PROJET VACANCES

Le droit aux vacances

L'accès aux vacances est un droit. Pourtant les populations les plus fragiles, et particulièrement les jeunes, en restent majoritairement exclues. Aux difficultés financières s'ajoutent bien souvent des freins sociaux et culturels : s'autoriser à partir en vacances quand on est en recherche d'emploi, sortir de son environnement quotidien, comment partir, avec qui partir... autant de questions qui appellent la mise en place d'un accompagnement au départ et la construction d'un véritable projet vacances.

Un outil d'insertion sociale

Plusieurs études le démontrent, le projet vacances permet d'agir sur des ressorts très intimes comme la confiance en soi, la diminution du sentiment d'échec, l'autonomie. Il permet en outre l'acquisition de compétences transférables dans le quotidien, telles que l'organisation, la construction d'un budget, la mobilité, le vivre-ensemble... et favorise ainsi l'inclusion sociale des publics.

LA SÉLECTION DES DOSSIERS

Les projets reçus seront étudiés en fonction de l'enveloppe disponible. Ils devront répondre aux attentes de Vacances Ouvertes, concernant :

- Le respect des valeurs de l'association dans la construction des projets
- Les caractéristiques des séjours
- Les publics et les modalités de financement

CALENDRIER

- Les inscriptions à l'appel à projet sont ouvertes dès décembre 2021
- Le bilan ANCV est à saisir en ligne sur APV Web avant fin septembre 2022
- Les bilans sont à déposer sur votre espace extranet avant fin octobre 2022

**POUR S'INSCRIRE EN LIGNE CLIQUER SUR LE LIEN SITUÉ SUR
LA PAGE DE COUVERTURE DE CE DOCUMENT
OU RDV SUR VACANCES-OUVERTES.ASSO.FR.**



LES ATTENTES DE VACANCES OUVERTES

LES OBJECTIFS DE PARCOURS VACANCES

- Utiliser les vacances comme un outil d'insertion : permettre aux jeunes d'acquérir des compétences transférables pour leur recherche d'emploi ou de formation (organisation, anticipation, construction et gestion d'un budget...) et de s'inscrire dans une démarche de projet
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie
- Inciter à la mobilité à travers le montage et la réalisation des projets (création d'un itinéraire, lecture de plan, de carte routière, utilisation des moyens de transports...)
- Permettre le départ des jeunes de 16 à 29 ans, tranche d'âge fortement exclue des vacances.
- Utiliser le projet vacances comme un outil ludique pour aborder des thématiques plus larges (prévention, santé, gestion des dépenses...)

STRUCTURES ET PUBLICS CIBLES

- Les Missions locales et Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO),
- Les Foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou autres logements pour jeunes,
- Les Écoles de la deuxième chance (E2C), les Établissements publics d'insertion de la défense (EPIDE)
- Les Maisons des adolescents (MDA) ou toutes les structures où le jeune bénéficie d'une procédure d'accompagnement (centres sociaux, associations, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, etc.)
- Jeune bénéficiant d'une procédure d'accompagnement.
- Jeune résidant depuis au moins 3 mois dans le logement
- Jeune inscrit ayant finalisé sa période d'essai
- Jeune inscrit auprès d'une MDA ou bénéficiant d'une procédure d'accompagnement

LES CRITERES D'ELIGIBILITE DES BENEFICIAIRES ET DES PROJETS

Les jeunes

- Être âgé-es de 16 à 29 ans ;
- Justifier obligatoirement d'un titre d'identité à jour au moment du départ et d'une attestation de responsabilité civile à jour au moment du départ ;
- Justifier des ressources correspondant aux critères de quotient familial inférieur ou égal à 900€ ou Revenu fiscal de référence correspondant (voir tableau p.5).

Les projets

- Séjour de 2 nuits minimum et 14 nuits maximum ayant lieu sur l'année civile,
- Départ en autonomie sans accompagnement professionnel, ni familial,
- Séjour individuel ou collectif dans la limite de 6 personnes maximum, non bénéficiaires compris
- Départ uniquement en France et au sein de l'Union Européenne,
- Coût du séjour strictement inférieur à 110€ par jour et par personne,

Précisions

Un jeune extérieur à la structure peut bénéficier d'une bourse vacances s'il part en vacances avec le jeune suivi dans la structure sous ces conditions :

- Mêmes critères administratifs et de ressources que le jeune bénéficiaire,
- Un seul bénéficiaire extérieur à la structure par jeune accompagné,
- Le ou la bénéficiaire extérieur-e doit être âgé-e de 3 à 29 ans

Ces critères sont cumulatifs. Pour tout départ nécessitant une aide mais ne rentrant pas dans les critères, les porteurs-euses de projet peuvent contacter Vacances Ouvertes pour les possibilités de dérogation.

Attention : la bourse Parcours Vacances n'est pas cumulable avec les autres aides de la politique sociale de l'ANCV. Chaque bénéficiaire peut se voir attribuer une bourse de 180€. Cette aide ne peut être allouée qu'une fois par an et par personne.



CONSTRUIRE SON PROJET VACANCES ET RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET

LES DOCUMENTS

Documents à envoyer à Vacances Ouvertes

- Le règlement de l'adhésion
- Bulletin d'adhésion signé (voir Annexe 1)

Documents à déposer sur votre extranet*

- La convention de partenariat générée sur l'extranet après inscription
 - La liste des bénéficiaires signée, téléchargée sur APVWEB, début d'année suivante, en bilan
- * Pour les nouvelles structures, un mail sera transmis à l'issue de l'inscription indiquant les codes d'accès à l'espace extranet.

Documents à conserver pendant 3 ans par la structure

- Un justificatif des ressources des bénéficiaires (CAF, MSA ou revenu fiscal de référence)
- Un justificatif du séjour (ex : facture de l'hébergement)
- Une sollicitation de co-financements
- L'annexe RGPD (voir Annexe 2)

LES EFFETS BÉNÉFIQUES DE PARCOURS VACANCES

Une étude menée par le pôle Études de Vacances Ouvertes auprès de 67 jeunes et publiée en 2018 a permis de souligner que Parcours Vacances était, pour la moitié des jeunes partis, l'unique moyen de partir en vacances et le déclencheur de la préparation d'un séjour.

L'aide méthodologique, apportée par les structures, est jugée indispensable pour 75% d'entre eux. Enfin, Parcours Vacances permet de générer une meilleure estime de soi, une forte diminution du sentiment d'échec et des impacts positifs sur la recherche d'emploi et le quotidien.

Témoignages de jeunes partis avec PV :

« Depuis que je suis arrivée en France, c'était mon projet de visiter Paris. »

« L'envie de découvrir une nouvelle ville, cela me permet de réaliser un de mes rêves : voyager à la rencontre de nouveaux horizons. »

« Cela fait longtemps que je ne suis pas parti en vacances, et j'avais envie de changer d'environnement. »

Cliquer ici pour accéder à l'étude des impacts de l'accompagnement au projet vacances « Parcours Vacances » et d'un séjour en autonomie sur des jours de 10 à 20 ans



PARCOURS VACANCES
VÉRITABLE OUTIL
POUR L'AUTONOMIE
DES JEUNES

Étude des impacts du dispositif d'accompagnement au projet vacances « Parcours Vacances » et d'un séjour en autonomie sur des jours de 10 à 20 ans





CONSTRUIRE SON PROJET VACANCES ET RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Nombre de parts fiscales	RFR Tout public Équivalence QF ≤ 900€
1	≤ 19440€
1,5	≤ 24300€
2	≤ 29160€
2,5	≤ 34020€
3	≤ 38880€
3,5	≤ 43740€
4	≤ 48600€
4,5	≤ 53460€
5	≤ 58320€
1/2 part supplémentaire	4860€

Le Revenu Fiscal de Références est mentionné sur la dernière ligne (après les abattements) de l'avis fiscal d'imposition 2019. Ce RFR est à mettre en lien avec le nombre de parts fiscales, et doit être inférieur aux sommes précisées dans le tableau ci-dessus pour pouvoir bénéficier des aides aux projets vacances de l'ANCV.

PRÉCISIONS

- Les aides financières sont attribuées directement aux bénéficiaires, sur les postes de dépenses liés aux séjours, comme le transport, l'hébergement, l'alimentation, les loisirs (et non aux frais de personnel ou de fonctionnement).
- Chaque futur vacancier ne peut cumuler les aides financières sous forme de Chèques-Vacances provenant de différentes associations soutenues par l'ANCV (têtes de réseau ANCV).
- Il n'est pas possible d'affecter des Aides aux Projets Vacances à des départs utilisant un hébergement Bourse Solidarité Vacances (BSV), le dispositif 18/25 ou tout autre dispositif déployé par l'ANCV.
- Toutefois, les personnes recevant des Chèques-Vacances émanant de leur employeur, Comité d'entreprise peuvent apporter leur participation sous cette forme.

CONCOURS PHOTO 2022

Thème du concours : **BOL D'AIR**

Chaque année, Vacances Ouvertes propose aux familles, adultes et jeunes parties grâce aux appels à projets, de partager leurs souvenirs de vacances en participant à un concours photo.

Jusqu'à 700€ de chèques-vacances à gagner !



Après les confinements successifs, le besoin de changer d'environnement, de prendre le large, d'être à l'air libre, de sentir le vent, le soleil et même la pluie, est plus fort que jamais. Envoyez-nous en photo ces moments où vous avez vraiment ressenti l'évasion des vacances.



20
22

VACANCES OUVERTES, C'EST



+ de 17 000 personnes
qui partent chaque année vivre le
vacances-ouvertes®



1 Organisme de formation pour
leur apprentissage et approfondir
le projet vacances



Sac Ados, un dispositif conçu pour
l'autonomie dès 16-25 ans



+ de 500 structures dans toute la
France pour accompagner les projets
vacances



1 P81e Études pour évaluer les effets
des projets vacances et aider à la
décision



1 Communauté de pratiques pour
partir autour du projet vacances

LES CHIFFRES CLÉS 2020 DE PARCOURS VACANCES

- 1780 jeunes parties grâce à Parcours Vacances et 567 jeunes non bénéficiaires qui ont intégré le dispositif
- 130 structures inscrites et 119 financées
- Près de 318240€ de Chèques-Vacances ont été attribués, représentant une dépense estimée à plus de 700000€



L'ÉQUIPE PARCOURS VACANCES

Kany NIAGATE

assistante administrative cheffe de projets
01 49 72 50 36
kniagate@vacances-ouvertes.asso.fr

Sacha FRANÇOIS

assistante administrative
01 49 72 50 30
sfrancois@vacances-ouvertes.asso.fr

Christelle SEGUIN

responsable des appels à projets
06 40 09 94 95
cseguin@vacances-ouvertes.asso.fr

VOS CONTACTS EN RÉGION

HAUTS-DE-FRANCE

Coralie CARON
03 20 39 40 19 - 06 51 53 93 13
ccaron@vacances-ouvertes.asso.fr

NOUVELLE-AQUITAINE

Céline FOURTEAU, Bordeaux
06 08 54 34 16
cfourteau@vacances-ouvertes.asso.fr

Lucie DURAND, Poitiers

06 72 13 05 08
ldurand@vacances-ouvertes.asso.fr

BRETAGNE

Sandrine VIGOUROUX

06 07 03 55 59
svigouroux@vacances-ouvertes.asso.fr

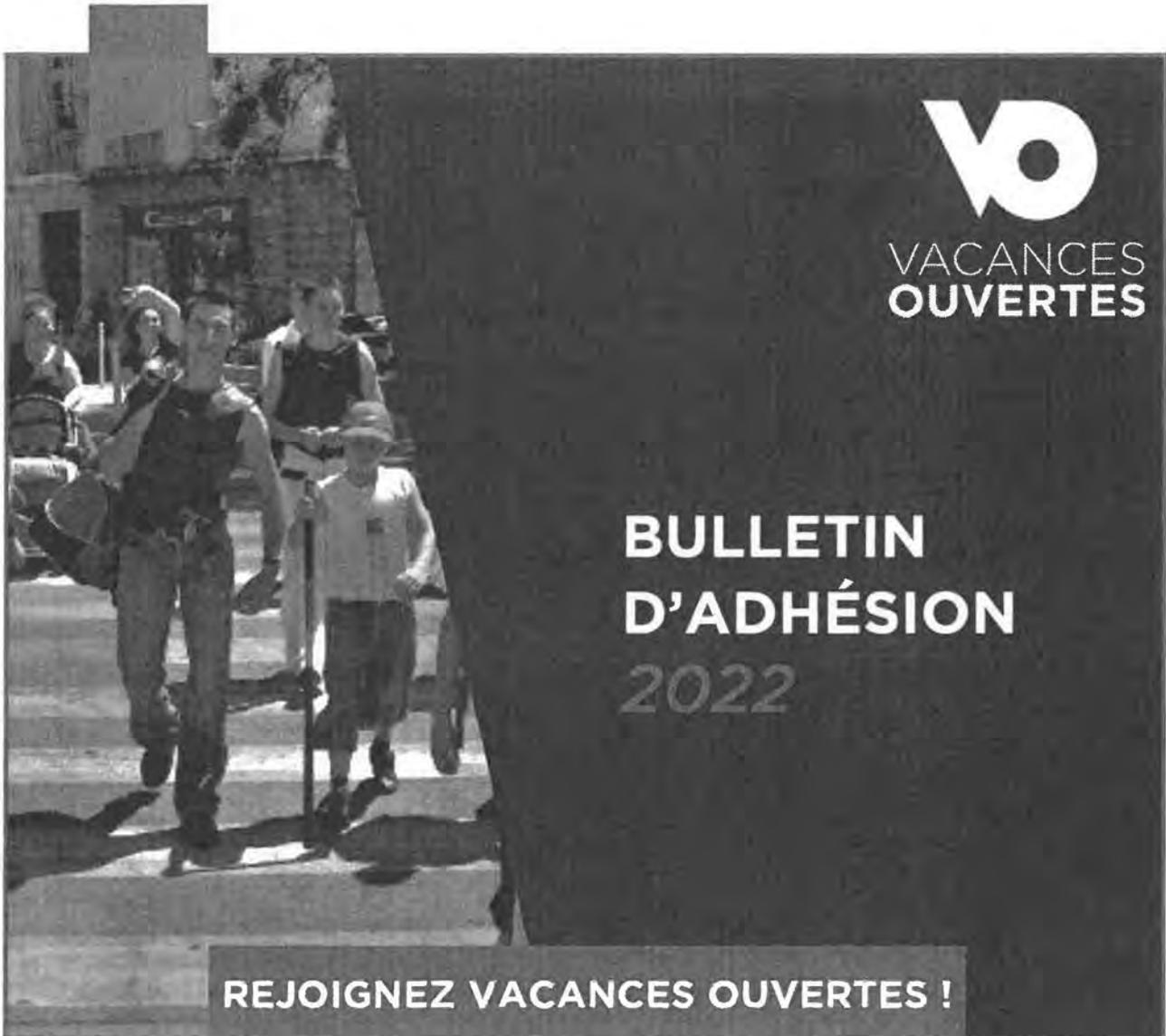
20
22

ANNEXE 1

**BULLETIN D'ADHÉSION 2022
ASSOCIATION**

VACANCES OUVERTES





Vacances Ouvertes, fondée par Edmond Maire il y a 30 ans, est une association militante, reconnue d'utilité publique, à la jonction de trois univers, l'éducation populaire, l'action sociale et le tourisme social.

Elle défend le droit aux vacances et la dimension émancipatrice de la construction du projet vacances par et pour les jeunes, les familles, les personnes isolées ou en situation de handicap. Par son travail, Vacances Ouvertes a ainsi soutenu, avec ses partenaires, plus d'un demi-million de partant-es.

Adhérer à Vacances Ouvertes, permet de :

👉* Bénéficier des appels à projets portés en partenariat avec l'ANCV, mais pas uniquement ;

C'est aussi :

👉* Penser le bonheur comme un ferment de la construction républicaine et participer de sa réalité grâce aux vacances ;

👉* Reconnaître les effets du projet vacances sur l'inclusion sociale, et professionnelle ;

👉* Un acte de militantisme en faveur du droit aux vacances pour tous.

WWW.VACANCES-OUVERTES.ASSO.FR



20
22

BULLETIN D'ADHÉSION 2022 ASSOCIATION VACANCES OUVERTES

Je soussigné-e,

Nom du-de la représentant-e :

Agissant en qualité de

Fonction :

Dans la structure

Nom de la structure :

Adresse postale complète :

Adresse de facturation (si différente) :

Téléphone :

Mail :

Principe de versement : une cotisation par personne morale / une adhésion par année civile

Adhère aux valeurs de Vacances Ouvertes et m'engage à verser la somme de :

<i>Adhérent-e Individuel-le</i>	<input type="checkbox"/> 35 €
<i>Association</i>	<input type="checkbox"/> 100 €
<i>Organisme public, Institution, collectivité territoriale, Caf, MSA, CCAS, CIAS...</i>	<input type="checkbox"/> 200 €
<i>Membre bienfaiteur-trice</i>	<input type="checkbox"/> €

Date et Signature du-de la responsable
et **Cachet de la structure**

Cette page est à **imprimer et à renvoyer**
à Vacances Ouvertes accompagnée du
chèque d'adhésion ou d'une demande de
mémoire : Association Vacances Ouvertes
14 rue de la Beaune 93100 Montreuil



ANNEXE 2

INFORMATION DES BÉNÉFICIAIRES SUR L'UTILISATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL



Droit d'information des personnes concernées

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) s'engage à ce que les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du programme APV ne soient pas transmises ou communiquées à d'autres fins que de permettre à l'ANCV et à Vacances Ouvertes de suivre le processus de construction des projets de séjours par les porteurs de projets, de contrôler les aides consenties dans le cadre du programme APV, et d'effectuer des statistiques concernant l'utilisation des aides consenties dans le cadre de ce programme, ces données étant destinées à ses services et sous-traitants chargés de l'exécution du programme APV.

L'ANCV s'engage à respecter et faire respecter par l'ensemble de ses personnels susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'exécution du programme APV les obligations suivantes :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'information confiés à l'exception de ceux nécessaires pour les besoins de l'exécution du programme APV,
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées ci-dessus

- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques dans le cadre de l'exécution du programme APV,
- prendre toute mesure de sécurité, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités dans le cadre de l'exécution du programme APV,
- A l'expiration du délai de trois ans courant à compter de la date de fin de séjour du bénéficiaire du programme APV procéder à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les informations à caractère privé recueillies dans le cadre de l'exécution programme APV.

Le..... en deux exemplaires

(1 pour le bénéficiaire et 1 pour Vacances ouvertes ou le Porteur de projet)

Nom et signature du Bénéficiaire

RGPD : UN ENGAGEMENT POUR MIEUX PROTÉGER LES DONNÉES

Le règlement général pour la protection des données (RGPD), règlement de l'Union européenne est entré en application le 25 mai 2018. Dans le cadre des appels à projet, les bénéficiaires sont amenés à transmettre des données personnelles, tel que le quotient familial par exemple. Le RGPD renforce l'obligation d'information et de transparence à l'égard des personnes dont les données sont traitées.

Ainsi, pour garantir la bonne utilisation et protection des données et respecter le cadre de la réglementation européenne, l'ANCV et Vacances Ouvertes s'attachent à ce que chaque bénéficiaire puisse avoir connaissance de ces engagements formalisés. Les porteurs de projet sont ainsi invités à prendre connaissance de l'annexe 2, intitulée « Information des bénéficiaires sur l'utilisation des données à caractère personnel » et à la faire signer par chaque bénéficiaire du projet vacances.



ANNEXE 3 FICHE DE COLLECTE DES INFORMATIONS



pour aider à remplir APVWEB

- Imprimez ce document en autant d'exemplaires que de foyers ayant reçu des Chèques-Vacances ANCV par Vacances Ouvertes.
- Remplissez-les avec elles ou faites-le remplir dès que possible puis reportez, sur le questionnaire ANCV, foyer par foyer, les informations ainsi collectées.

BÉNÉFICIAIRES

Nom de du foyer :

Adresse :

1/ Composition du foyer (durant le séjour de vacances)

S'agit-il d'une famille en situation de monoparentalité ?

oui non

Mère - âge :

Père - âge :

grand-s-parent-s accompagnateur-s :

Sexe : Sexe :

Âge : Âge :

Nombre d'enfants :

Sexe : Âge :

Nombre d'autres grands-parents et/ou autres parents :

Âge :

2/ Départements

Du lieu d'habitation : Du lieu de vacances :

Évaluation en km distance domicile/lieu de vacances.....

3/ Zone d'origine

rurale urbaine

3bis/ Zone Politique de la Ville

oui non



4/ Catégorie Socio-Professionnelle

(de la personne représentant le foyer, une seule réponse)

- Élève Étudiant·s
 Salarié·e CDI Salarié·e CDD/Intérimaire
 Usager·e en ESAT (ex CAT) Ancien·ne usager·e en ESAT (ex CAT)
 Retraité·e Autre

5/ Origine des ressources du foyer (plusieurs réponses possibles)

- Salaire Ressources spécifiques handicap et dépendance
 Allocation chômage Aucune ressource
 Minimum social Allocations familiales Autres

6/ Montant moyen mensuel des ressources du foyer

- 0 à 500€ de 1501 à 2000€
 de 500 à 1000€ plus de 2001€
 de 1001 à 1500€ non communiqué

7/ Type de logement

- Logement autonome FJT
 Établissement spécialisé du secteur social et médico-social
 Hébergement social (foyers et résidences sociales, maisons relais) ou d'urgence (CHRS, CADA)
 Maison de retraite EHPAD
 Sans domicile fixe Hébergé·e par famille ou amis
 Autre.....

8/ Antériorité des départs (en famille)

- l'année dernière de 1 à 3 ans de 4 à 10 ans
 plus de 10 ans jamais parti·es

9/ Est-ce un 1^o/2^o/3^o ou + départ aidé en famille ?

- 1^o 2^o 3^o + de 3

10/ Durée du séjour jours**11/ Type de lieu** (une seule réponse possible)

- Mer Campagne Montagne Ville

12/ Lieu

Pays : Région : Département :

13/ Période du séjour (une seule réponse possible)

Mois :

- Période scolaire Hors période scolaire

14/ Mode déplacement pour se rendre sur le lieu de séjour

(une seule réponse possible)

- Train VSL (Véhicule Sanitaire Léger) Voiture
 Avion Autocar minibus Autres....

**14 bis/ Mode déplacement sur place** (Une seule réponse possible)

- Train VSL (Véhicule Sanitaire Léger) Voiture
 Avion Autocar/minibus Autres.....

15/ Type hébergement (une seule réponse possible)

- Hôtel Colonie de vacances
 Village vacances Maison d'accueil
 Camping Gîte rural ou location
 Parents et amis Séjour spécialisé handicapé
 Voyage organisé Autre

16/ Distance parcourue km**17/ Formule séjour** (une seule réponse possible)

- Pension complète Sans restauration Demi-pension

18/ Impacts constatés sur les « bénéficiaires » (plusieurs réponses possibles)

- Impacts en termes de renforcement des liens sociaux
 Renforcements des liens familiaux Autonomie
 Renforcement de savoir-être et de savoir-faire Santé et bien-être
 Insertion sociale Insertion professionnelle Autres...

19/ Budget du séjour (par foyer)

COÛT GLOBAL DU SÉJOUR DU FOYER	MONTANT	FINANCEMENTS	MONTANT
Transports		Participation des familles, personnes isolées	
Hébergement		Actions d'auto-financement	
Alimentation		Caf, Vacaf ou MSA	
Loisirs		Collectivités	
Assurance		Vacances Ouvertes	
Autres		Autres (mécénat...)	
TOTAL		TOTAL	

20/ Démarche d'épargne de la part du foyer

- oui non

21/ Multipartenariat en bourses chèques-vacances

(bourses ANCV autres que celles attribuées par VO)

- oui non



ILS SOUTIENNENT LES APPELS À PROJETS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministères
des Solidarités
et de la Santé,
de l'Éducation
nationale et
de la Jeunesse



Caisse nationale des
allocations familiales



Agence nationale
pour les
Chèques-Vacances



Conseil régional de
Nouvelle-Aquitaine



Région
Hauts-de-France

Conseil régional des
Hauts-de-France



Les Caf du Finistère,
d'Ille-et-Vilaine,
des Côtes d'Armor



Délégation
interministérielle à
la prévention et à la
lutte contre
la pauvreté



VACANCES OUVERTES

ASSOCIATION VACANCES OUVERTES
14, rue de la Beaune - Bât. C - 5e étage
93100 MONTREUIL
Tél : 01 49 72 50 30 - Fax : 01 49 72 79 23
bienvenue@vacances-ouvertes.asso.fr
www.vacances-ouvertes.asso.fr